

## **BASES PRIX CINÉMA EN CONSTRUCTION DE L'INDUSTRIE**

### **LES ENTREPRISES PARTENAIRES ET LEURS APPORTS**

Le **Prix Cinéma en Construction de l'Industrie** consiste en la réalisation de la post-production du film lauréat, indépendamment du stade dans lequel il est, et a comme objectif la finalisation du film primé.

Le **Prix Cinéma en Construction de l'Industrie** est remis lors de Cinéma en Construction dans le cadre du Festival International du Film de Donostia – San Sebastián.

Le Prix est parrainé par les entreprises suivantes :

**KODAK** – Fournira le matériel nécessaire en 35 mm, image et son.

**TECHNICOLOR ENTERTAINMENT SERVICES SPAIN** – Réalisera l'ensemble des travaux de laboratoire pour obtenir :

- 1.- Un internégatif film ou un négatif original monté selon les cas suivants :
  - a) Pour un film tourné en vidéo, un internégatif film en 35 mm sera fourni
  - b) Pour un film tourné sur pellicule, un négatif original monté sera fourni
- 2.- Un négatif son 35 mm (x1)
- 3.- Une copie muette 35 mm (x1)
- 4.- 1ère copie standard 35 mm VO (x1)
- 5.- 2ème copie standard 35 mm VO (x1)

**ESTUDIOS EXA** – Se chargera des effets salle, mixage Dolby Digital, M+E et Licence Dolby correspondante.

**MOLINARE MADRID** – Assurera la post-production image.

**NO PROBLEM SONIDO** – Réalisera l'assemblage de bandes (montage son).

**TITRA FILM** - Réalisera le sous-titrage en anglais et, le cas échéant, en espagnol 35 mm.

**MEDIAPRO** – Sera en charge de la coordination des travaux de post-production.

### **MATÉRIEL À RÉALISER ET QUI EN EST LE PROPRIÉTAIRE**

- Un internégatif 35 mm ou un négatif original monté avec générique de début et de fin en version originale.

- Un négatif son Dolby SR en version originale du film.
- Une copie 35 mm en version originale muette du film.
- Deux copies 35 mm en version originale sous-titrée en anglais.

Du matériel cité, la société de production lauréate recevra :

- Un négatif original ou un internégatif film en 35 mm du film
- Une copie 35 mm en version originale
- Une copie 35 mm sous-titrée en anglais.

## **JURY ET REMISE DU PRIX**

Le Jury est composé d'un représentant de chacune des entreprises partenaires.

Les entreprises partenaires prendront leur décision une fois que le Jury aura visionné les films et après examen de la situation de chacun des projets présentés à Cinéma en Construction.

Pour que le Prix soit attribué, le film primé devra obtenir au moins la moitié des votes plus une voix.

La décision du Jury est souveraine.

Le Prix sera remis dans le cadre du Festival International du Film de Donostia – San Sebastián.

## **CONDITIONS ET CONTREPARTIES**

Le Prix une fois décerné et accepté, la production lauréate signera un contrat avec les entreprises partenaires ou avec leur représentant, dans un délai maximum de trois mois, et ce avant de démarrer les travaux de post-production, dans les termes suivants :

- La production lauréate cèdera l'ensemble des droits d'exploitation commerciale du film en Espagne, Andorre et dans tous les médias (cinéma, télévision en clair et payante, vidéo, DVD...)
- La production lauréate signera un accord de coproduction financière avec Mediapro, comme production désignée par les entreprises partenaires, afin que le film puisse bénéficier de la nationalité espagnole et favoriser ainsi sa distribution commerciale dans les meilleures conditions.
- La production lauréate s'engage à préciser dans tous les contrats de distribution internationale l'utilisation du matériel KODAK et à signaler que les copies ont été réalisées dans les laboratoires TECHNICOLOR ENTERTAINMENT SERVICES SPAIN, et ce à chaque fois que cela sera possible.

- Chacune des entreprises partenaires pourra utiliser le titre du film et le film lui-même, directement ou indirectement, comme matériel de promotion et de publicité pour elle-même avec simple notification écrite à la production lauréate.
- Le Prix Cinéma en Construction de l'Industrie devra être mentionné au générique de début du film lauréat, avec les logos des entreprises partenaires, ainsi que sur l'ensemble du matériel de promotion et de presse.
- La finalisation des travaux inclus dans le Prix devra être effective au plus tard le 30 juillet de l'année suivant l'obtention du Prix.

Donostia - San Sebastián, le 24 mai 2006